

MÉMOIRE DÉPOSÉ

Par le CLD DE BELLECHASSE

*100, rue Monseigneur-Bilodeau
Saint-Lazare de Bellechasse (Québec) G0R 3J0
(418-883-2249)*

À La Régie de l'énergie

Dans le cadre du
projet d'extension de réseau
dans la région de Bellechasse
R-3937-2015

Octobre 2015

TABLE DES MATIÈRES

1. PRÉSENTATION DES ORGANSIMES.....	3
1.1 MRC de Bellechasse.....	3
1.2 Centre local de développement (CLD) de la MRC de ellechasse.....	4
1.2.1 Rôle du CLD.....	4
2. GAZ NATUREL BELLECHASSE : PROJET PORTEUR.....	5
2.1 Mise en contexte.....	5
2.2 Description du projet.....	6
2.3 Impact économique.....	7
2.4 Maximisation des retombées économiques.....	9
3. Notre position.....	9

TABLE DES ANNEXES

ANNEXE A - CARTE GÉOGRAPHIQUE DE LA MRC DE BELLECHASSE

ANNEXE B - POPULATION DES 20 MUNICIPALITÉS DE LA MRC DE BELLECHASSE

ANNEXE C - IISTE DES ADMINISTRATEURS DU CLD

PROJET RÉGIE ÉNERGIE

1. PRÉSENTATION DES ORGANSIMES

1.1 MRC DE BELLECHASSE

La Municipalité régionale de comté (MRC) de Bellechasse est située immédiatement à l'est de l'agglomération urbaine de Lévis. Elle regroupe 20 municipalités et son territoire de 1 759 km² est borné au nord par le fleuve Saint-Laurent, au sud par la MRC Les Etchemins, au nord-ouest par la Ville de Lévis, à l'ouest par la MRC La Nouvelle-Beauce et Robert-Cliche et à l'est par la MRC de Montmagny. À l'annexe A, vous trouverez une carte géographique du territoire de la MRC de Bellechasse. La population totale de la MRC s'élève à un peu plus de 36 000 personnes en 2014 et le tableau de l'annexe B présente la population de chacune des municipalités.

Le territoire se compose de trois grands ensembles en matière de relief, à savoir : la plaine des basses terres du Saint-Laurent au nord, le plateau appalachien au centre du territoire et le secteur des hautes collines au sud. La plaine, qui s'étend du fleuve aux contreforts des Appalaches, est constituée par une mince bande côtière qui s'amenuise d'ouest en est pour ne couvrir qu'une largeur ne dépassant pas 15 km à la limite est de la MRC. Le piémont, quant à lui, présente un relief plus ondulé et davantage vallonné du fait qu'il constitue une zone de transition entre la plaine et les hautes collines. Plus au sud, on retrouve des pentes et des dénivellations dont les plus hautes collines atteignent plus de 900 mètres (mont Saint-Magloire, Montagne du Midi).

Bien que la ressource en eau ne soit pas l'élément prédominant du territoire, il n'en demeure pas moins que le milieu est bien pourvu en la matière, puisqu'on y dénombre sept rivières le sillonnant: les rivières Boyer et des Mères au niveau de la plaine et les rivières Etchemin, du Sud, des Abénakis, Armagh et du Pin au niveau du plateau. Plusieurs petits ruisseaux, de même que des lacs, sont largement utilisés au profit des villégiateurs tout comme le fleuve Saint-Laurent.

La MRC de Bellechasse dispose d'un réseau routier efficace. La route panoramique le long du fleuve, soit la 132 et l'autoroute Jean-Lesage (20) la traverse dans sa partie nord. Les principaux axes routiers qui serpentent la région du nord au sud sont la route 277, qui longe la rivière Etchemin, la 279 au centre de la MRC et la 281 à l'est sont reliées entre elles par les routes est-ouest, 216 et 218, aux deux extrémités du territoire.

1.2 CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT (CLD) DE LA MRC DE ELLECHASSE

Le Centre local de développement (CLD) de la MRC de Bellechasse est un organisme à but non lucratif dont le mandat consiste à favoriser le développement économique, social et culturel du territoire de la MRC de Bellechasse. Dirigé par un conseil d'administration de 15 personnes (annexe C), toutes plus représentatives les unes que les autres et issues des milieux municipal, des affaires, de l'économie sociale et de l'industrie récréotouristique, le CLD de la MRC de Bellechasse travaille quotidiennement à supporter les entrepreneurs individuels et collectifs dans leur projet d'entreprise. Il importe de préciser que ce mandat lui est confié par la Municipalité régionale de comté de Bellechasse.

1.2.1 RÔLE DU CLD

Parmi les différents rôles du CLD, il y a celui de voir à l'élaboration, sur une base triennale, d'un Plan d'action local pour l'économie et l'emploi (PALÉE) qui balise les grandes priorités du milieu. Nous retrouvons également les mandats suivants :

- Offrir l'ensemble des services de première ligne aux entreprises, le cas échéant, en partenariat avec d'autres intervenants, notamment du secteur privé ;
- Élaborer, en tenant compte des orientations et objectifs nationaux et régionaux, une stratégie en matière de développement de l'entrepreneuriat, y compris l'entrepreneuriat de l'économie sociale ;
- Agir en tant qu'organisme consultatif auprès du Centre local d'emploi du territoire.

2. GAZ NATUREL BELLECHASSE : PROJET PORTEUR

2.1 MISE EN CONTEXTE

L'expansion du réseau gazier au Québec au début des années 80 a été marquée par la volonté des deux ordres de gouvernement de favoriser l'accroissement du gaz naturel dans le bilan énergétique québécois.

Cette volonté gouvernementale, qui s'est traduite par des contributions financières, a permis l'installation d'une nouvelle infrastructure de distribution gazière afin de desservir les régions de la Mauricie, de Québec, du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de l'Estrie et d'une partie de la Montérégie.

Grâce aux approvisionnements en gaz naturel en provenance de l'Ouest canadien, l'expansion du réseau gazier québécois a permis de réduire la dépendance énergétique au pétrole, en plus d'accroître la compétition entre les différentes sources d'énergie, et ce, au bénéfice des consommateurs québécois.

Dans les objectifs de la stratégie énergétique du Québec 2006-2015, nous pouvons y lire que le gouvernement désire utiliser davantage l'énergie comme levier de développement économique « L'énergie n'est pas simplement une condition au développement économique. Dans le cas du Québec, elle constitue l'un de nos principaux avantages comparatifs, particulièrement pour soutenir et développer notre base industrielle. Nous devons en tirer parti. »

L'accès à une nouvelle source d'énergie constitue donc un projet stratégique d'importance pour la MRC de Bellechasse et les secteurs Saint-David et Pintendre.

Pour les entreprises de Bellechasse, une nouvelle source d'énergie augmentera leur niveau de compétitivité par la multiplicité et la variété des choix énergétiques. Disposer de la meilleure forme d'énergie, adaptée à leurs besoins, permettra aux entreprises de diminuer leurs coûts d'exploitation par la réduction du prix de l'intrant énergétique. L'économie régionale se trouvera également stimulée par le biais de toutes les activités liées à la conversion et au maintien d'un parc d'équipement au gaz naturel.

Au-delà de l'élément de justification, les organismes, dont la vocation première est le développement économique, sont tous favorables à la réalisation du projet de gazoduc. Ils soulignent l'importance de disposer d'un réseau de gaz naturel pour constituer un avantage concurrentiel afin de consolider et de favoriser le développement économique local et régional.

Le projet de gazoduc de Bellechasse entraînera, dans son sillage, une augmentation de l'offre énergétique, une variable décisionnelle d'importance pour les entreprises dont les procédés de fabrication requièrent une telle source d'énergie, ainsi qu'un plus grand choix d'approvisionnement pour les entreprises.

C'est dans cet esprit que tous les intervenants de Bellechasse se sont mobilisés, en mai 2014, en lançant la Coalition gaz naturel Bellechasse afin de mobiliser les intervenants du milieu derrière la réalisation du projet. Parmi les membres de la coalition, il y a les municipalités de Bellechasse, la Ville de Lévis, les organismes de développement économique du milieu et plusieurs entreprises de Lévis et Bellechasse.

Il est important de souligner que la disponibilité du gaz naturel est essentielle pour certaines industries qui l'utilisent, notamment dans leurs procédés de fabrication, comme c'est le cas pour les secteurs manufacturier et agroalimentaire.

Les organismes de développement économique et les entreprises de la région affirment qu'en diversifiant les sources d'approvisionnement en énergie, le projet entraînera une baisse des coûts énergétiques, améliorant ainsi la compétitivité des entreprises y ayant recours. La compétitivité, l'efficacité et la stabilité des sources énergétiques constituent une préoccupation majeure pour toutes les entreprises.

2.2 DESCRIPTION DU PROJET

Les premières démarches entreprises par la région de Bellechasse pour obtenir la desserte en gaz naturel remontent à 1994. À partir de ce moment-là, de nombreuses démarches ont été faites par le milieu. En janvier 2013, les intervenants socioéconomiques et politiques ont mandaté Gaz Métro pour réaliser

l'évaluation des besoins des entreprises en termes de gaz naturel, puisque certaines entreprises avaient signifié leur intention de ne plus investir dans la région, voire même quitter la région si le gaz naturel ne leur était pas accessible. Cette réalité a fortement sensibilisé le milieu face au départ de certaines entreprises et à la perte potentielle de plusieurs centaines d'emplois.

En décembre 2013, Gaz Métro déposait son analyse de marché en fonction des grands consommateurs d'énergie situés le long du tracé projeté.

Selon les données obtenues, tout près de 100 clients des marchés industriels, institutionnels et commerciaux seraient raccordés à court terme dont la consommation est estimée à plus de 9 350 000 m³. Ainsi, pas moins de 3 municipalités de Bellechasse, toutes situées le long de l'axe routier 277 (Saint-Henri, Saint-Anselme et Sainte-Claire) seraient raccordées au réseau tout comme les secteurs Pintendre et Saint-Romuald de la Ville de Lévis. Selon les estimations, le coût du projet s'élève à environ 40 millions de dollars. Au mois de juin 2015, les gouvernements du Québec et du Canada ont annoncé une contribution financière maximale de 35 millions de dollars afin d'en assurer sa réalisation.

2.3 IMPACT ÉCONOMIQUE

En septembre 2014, la MRC de Bellechasse et le CLD de la MRC de Bellechasse ont mandaté la Firme Deloitte pour la réalisation d'une étude des retombées économiques dont les principaux faits saillants se retrouvent à l'intérieur des lignes subséquentes. Il faut préciser que la Ville de Lévis a contribué financièrement à la réalisation de cette étude.

Faits saillants de l'étude

Les investissements liés au projet de desserte contribueront grandement au maintien des services de proximité de la région :

- Les emplois générés par le projet seront rémunérés de 10 % au-dessus du salaire moyen régional.

- Les entreprises desservies par la desserte verront une diminution considérable de leur facture énergétique.
- La productivité et les économies d'énergie créeront un milieu propice à la consolidation des entreprises, ce qui favorisera l'implantation de nouvelles entreprises qui se matérialiseront sous forme d'investissement et de dépenses d'exploitation.
- La MRC de Bellechasse et les communautés desservies par le gaz naturel bénéficieront d'une marge budgétaire accrue par des entrées majorées de recettes foncières.

Le projet en chiffres

- Le projet permettra d'éviter l'émission de plus de **8 600 tonnes de GES**.
- Les investissements liés au projet de desserte généreront plus de **540 emplois** à temps complet.
- Le projet contribuera à une augmentation de la richesse collective de **51,7 M \$**.
- Les gouvernements du Québec et du Canada bénéficieront également du projet avec des revenus fiscaux et parafiscaux de plus de **7 M \$** et de plus de **2 M \$** respectivement.
- Les entreprises verront une diminution de leur facture énergétique et économiseront :
 - 32 à 57 % de leur facture par rapport au mazout léger
 - 22 à 55 % de leur facture par rapport au propane.
- L'impact des effets d'entraînement amènerait des investissements de **32 M \$** générant plus de 151 emplois à temps complet, tout en augmentant la richesse collective d'un montant de **15,5 M \$**.
- Les dépenses d'exploitation des effets d'entraînement totaliseraient plus de **5,3 M \$** et créeraient plus de **44 emplois à temps complet**.

2.4 MAXIMISATION DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES

Les acteurs socioéconomiques de la région entendent maximiser les retombées économiques anticipées du projet. Parmi les stratégies de maximalisation, ils proposent la diffusion de l'information aux entreprises locales par le dépôt des plans et devis de construction, une liste d'appels d'offres des entrepreneurs invités à soumissionner et le suivi de l'attribution des contrats aux entrepreneurs.

3. NOTRE POSITION

Objet : GAZ NATUREL

ATTENDU que la région de Bellechasse réclame l'accès au gaz naturel depuis près de 20 ans ;

ATTENDU que la communauté d'affaires et les élus de la région de Bellechasse se sont mobilisés autour du projet porteur qu'est l'arrivée du gaz naturel ;

ATTENDU que le projet d'extension du réseau gazier, évalué à 39,9 M \$, deviendrait un levier extraordinaire pour le développement économique de Bellechasse ;

ATTENDU que le projet de desserte est une nécessité qui permettrait la survie économique de la région de Bellechasse ;

ATTENDU que le projet améliorerait la compétitivité des entreprises de notre région ;

ATTENDU que Bellechasse a besoin de ce puissant outil de développement économique pour maintenir et attirer les investissements au sein de la région ;

ATTENDU que la consommation de gaz naturel grimpe en flèche au Québec en raison de son prix compétitif ;

ATTENDU que le gaz naturel permet des économies de près de 40 % pour les commerces, les institutions publiques et les industries ;

ATTENDU que le gaz naturel produit 32 % moins d'émissions que le mazout lourd et que son arrivée à Bellechasse aurait un effet positif sur le bilan environnemental de la région, en évitant l'émission annuelle de 8 643 tonnes de gaz à effet de serre ;

ATTENDU que l'accès à diverses options énergétiques permet d'accroître la sécurité énergétique d'une région ;

ATTENDU que des entreprises cessent les investissements dans leur usine de Bellechasse, compte tenu de l'absence du gaz naturel ;

ATTENDU qu'une vaste étude économique a confirmé les retombées importantes qu'apporterait l'arrivée du gaz naturel dans la région ;

ATTENDU que des centaines d'emplois sont liés à ce projet structurant pour Bellechasse ;

ATTENDU que le projet contribuera à une augmentation de la richesse collective de la région de 72,5 M \$;

ATTENDU que le projet gaz naturel Bellechasse procurerait des retombées fiscales d'environ 9 M \$ aux gouvernements ;

ATTENDU que les gouvernements fédéral et provincial contribuent financièrement à la réalisation du projet ;

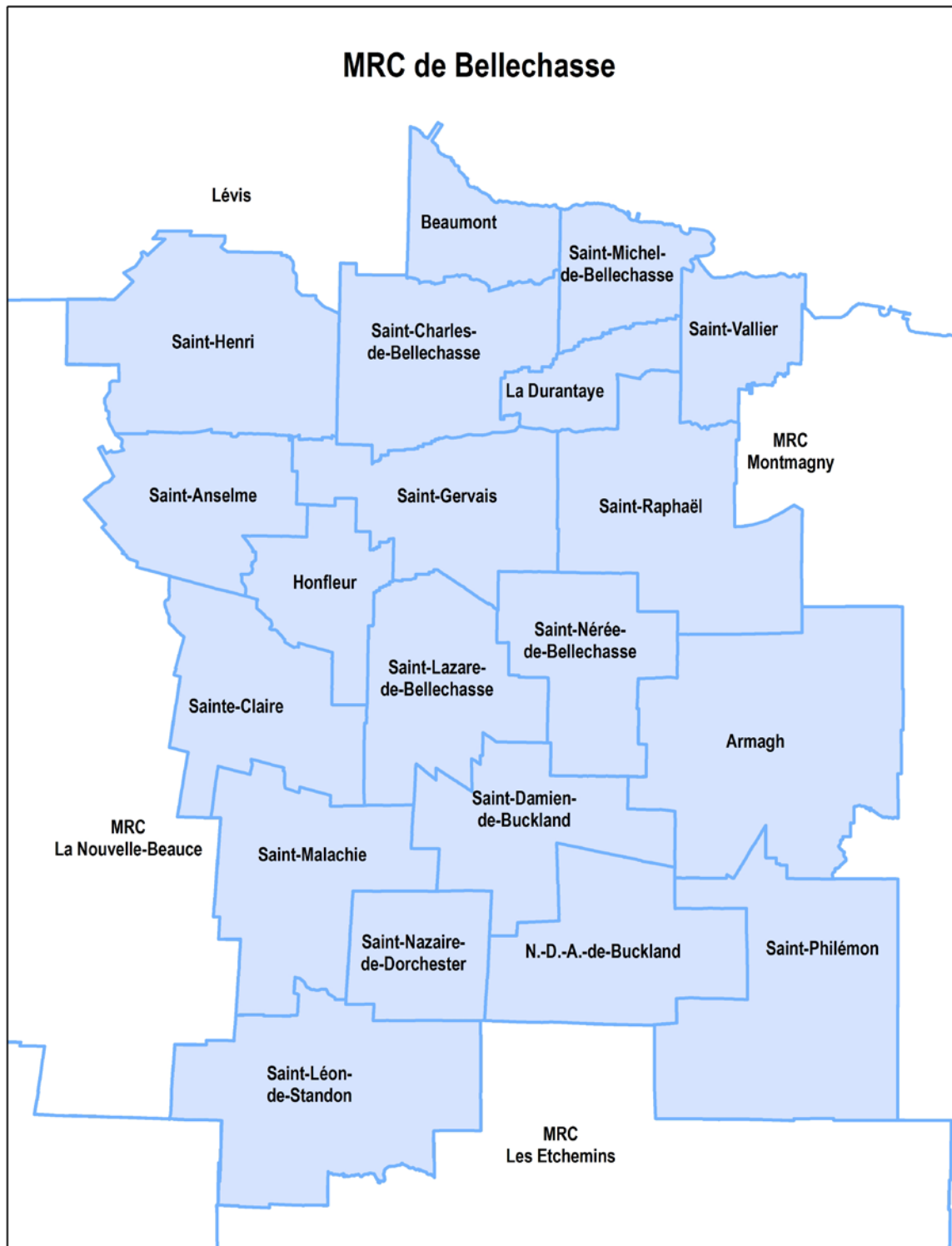
EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Gilles Vézina
appuyé par M. Stéphane Côté
et résolu unanimement

- Que le CLD de la MRC de Bellechasse appuie la réalisation du projet de gaz naturel ;
- Que le CLD de la MRC de Bellechasse mandate le directeur général du CLD à soumettre un document auprès de la Régie de l'énergie.

ANNEXE A - CARTE GÉOGRAPHIQUE DE LA MRC DE BELLECHASSE

CARTE GÉOGRAPHIQUE DE LA MRC DE BELLECHASSE



Source : MRC de Bellechasse

ANNEXE B - POPULATION DES 20 MUNICIPALITÉS DE LA MRC DE BELLECHASSE

POPULATION DES 20 MUNICIPALITÉS DE LA MRC DE BELLECHASSE - 2014

Municipalité	Population
Municipalité d'Armagh	1 464 habitants
Municipalité de Beaumont	2 634 habitants
Municipalité de Honfleur	792 habitants
Municipalité de La Durantaye	747 habitants
Municipalité de Buckland	801 habitants
Municipalité de Saint-Anselme	3 760 habitants
Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse	2 343 habitants
Municipalité de Sainte-Claire	3 390 habitants
Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland	2 106 habitants
Municipalité de Saint-Gervais	2 143 habitants
Municipalité de Saint-Henri	5 373 habitants
Municipalité de Saint-Lazare-de-Bellechasse	1 235 habitants
Municipalité de Saint-Léon-de-Standon	1 160 habitants
Municipalité de Saint-Malachie	1 547 habitants
Municipalité de Saint-Michel-de-Bellechasse	1 880 habitants
Municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester	368 habitants
Municipalité de Saint-Nérée	757 habitants
Municipalité de Saint-Philémon	742 habitants
Municipalité de Saint-Raphaël	2 539 habitants
Municipalité de Saint-Vallier	1 059 habitants
BELLECHASSE	36 840 habitants

Source : Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) – 2014

ANNEXE C - LISTE DES ADMINISTRATEURS DU CLD

LISTE DES ADMINISTRATEURS DU CLD

MEMBRES D'OFFICE

M. Clément Fillion
Directeur général de la MRC

Mme Sarah Audet
Représentante du MEIE

M. Yvan Nadeau
Directeur CLE du Littoral, de Sainte-Croix et de Saint-Lazare

M. Alain Vallières
Directeur général du CLD

Mme Dominique Vien
Députée de Bellechasse à l'Assemblée nationale

MEMBRES VOTANTS

Mme Guylaine Aubin
Secteur Économie sociale

M. Yvon Bruneau
Secteur municipal
Secteur A du territoire de la MRC

M. Stéphane Côté, secrétaire-trésorier
Secteur Affaires

M. Pascal Fournier
Secteur municipal
Secteur D du territoire de la MRC

Mme Juliette Laflamme
Secteur municipal
Secteur E du territoire de la MRC

M. Jean-Marie Laliberté
Secteur agroforestier

Mme Nathalie McIsaac
Secteur récréotouristique

M. Daniel Paré
Secteur Affaires

M. Donald Therrien
Secteur municipal
Secteur B du territoire de la MRC

M. Gilles Vézina
Secteur municipal
Secteur C du territoire de la MRC